

Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - N° 42, 24 octobre 2022

LA SEMAINE DU DROIT

ÉDITORIAL

P. 1917

- 1182 **Hommage** - Fabien Waechter : un homme pluriel !, par Denis Berthault

DERNIÈRE MINUTE

P. 1920

LES ACTEURS

P. 1921

- 1183 **Avocats** - Julia Minkowski : « *Par-delà l'attente* », par Florence Creux-Thomas

LIBRES PROPOS

P. 1922

- 1184 **Ouvrage** - Les métamorphoses de la loi. En hommage à Jean Foyer, par Philippe Delebecque

APERÇUS RAPIDES

P. 1924

- 1185 **Appel** - Incompétence du conseiller de la mise en état pour prononcer l'irrecevabilité des prétentions nouvelles en appel. À propos de l'avis de la Cour de cassation du 11 octobre 2022 (Cass. 2^e civ., 11 oct. 2022, n° 22-70.010, B), par Philippe Gerbay
- 1186 **Conciliation** - Annulation du préalable amiable obligatoire et autres validations procédurales. À propos de la décision du Conseil d'État du 22 septembre 2022 (CE, ch. réunies, 22 sept. 2022, n° 436939), par Soraya Amrani-Mekki

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

P. 1932

- 1187 **Base de données** - La Cour de cassation confirme la société Le bon coin en tant que producteur de base de données (Cass. 1^{re} civ., 5 oct. 2022, n° 21-16.307, B) ► act. Agnès Robin
- 1188 **Médiation** - Conditions d'inscription sur la liste des médiateurs (Cass. 2^e civ., 6 oct. 2022, n° 22-60.088, B) ► act. François Mélin
- 1189 **Procédure civile** - Recevabilité du moyen produit dans une note en délibéré déposée à la demande du juge (Cass. 2^e civ., 6 oct. 2022, n° 21-14.996, B) ► act. Nicolas Cayrol

- 1190 **CNIL** - Mots de passe et autres secrets partagés : adoption par la CNIL d'une nouvelle recommandation (Dél. CNIL n° 2022-100, 21 juill. 2022)

- 1191 **Journal officiel** du 13 au 19 octobre 2022

- 1192 **Arrêts P de la Cour de cassation** du 3 au 9 octobre 2022

- 1193 **Procédure civile** - Le formalisme des conclusions : pourquoi pas ? Le ritualisme : non ! (Cass. 2^e civ., 8 sept. 2022, n° 21-12.736, B) ► note Nicolas Gerbay

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

P. 1939

- 1194 **Crimes et délits** - Traite et exploitation des êtres humains en France : quelles évolutions entre 2016 et 2021 ? (Min. Intérieur, communiqué, 18 oct. 2022)
- 1195 **Arrêts P de la Cour de cassation** du 19 septembre au 2 octobre 2022
- 1196 **Crimes et délits** - L'extension de la qualité d'auteur du délit de favoritisme (Cass. crim., 7 sept. 2022, n° 21-83.121, B) ► note Haritini Matsopoulou
- 1197 **Peines** - Droits procédurals des tiers propriétaires d'un bien confisquable (Cass. crim., 7 sept. 2022, n° 21-84.322, B) ► note Stéphane Detraz

AFFAIRES

P. 1950

- 1198 **Démarchage téléphonique** - Conditions dans lesquelles le démarchage téléphonique des consommateurs est autorisé (D. n° 2022-1313, 13 oct. 2022)
- 1199 **Entreprises en difficulté** - Contestation de créance et respect du délai pour saisir la juridiction compétente en cas de procédure d'arbitrage (Cass. com., 5 oct. 2022, n° 20-22.409, B)

- 1200 **Entreprises en difficulté** - Procédure de conciliation : interprétation extensive de l'obligation de confidentialité (Cass. com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, B)

- 1201 **Journal officiel** du 13 au 19 octobre 2022

- 1202 **Arrêts P de la Cour de cassation** du 3 au 9 octobre 2022

- 1203 **Protection du consommateur** - Un médecin qui conclut un contrat d'hébergement pour assister à un congrès n'agit pas en qualité de professionnel (Cass. 1^{re} civ., 31 août 2022, n° 21-11.097, B) ► note Natacha Sauphanor-Brouillaud

PUBLIC ET FISCAL

P. 1955

- 1204 **Environnement** - Pollution de l'air : l'État condamné à payer deux nouvelles astreintes de 10 millions d'euros (CE, 17 oct. 2022, n° 428409)
- 1205 **QPC** - Open data des décisions de justice : c'est parti pour les QPC ! (D. n° 2022-1317, 13 oct. 2022 ; D. n° 2022-1318, 13 oct. 2022)
- 1206 **Journal officiel** du 13 au 19 octobre 2022
- 1207 **Arrêts A du Conseil d'État** du 3 au 9 octobre 2022

EN RÉGION

P. 1957

Cour d'appel de Metz - Atelier régional de jurisprudence, sous la direction de Sophie Hocquet-Berg

- 1208 **Cautionnement** - La mention du point de départ du cautionnement est une condition exigée ad validitatem (CA Metz, 6^e ch., 29 sept. 2022, n° 21/00673) ► act. Cindy Limonier

- 1209 **Universités** - Développer l'apprentissage et la formation continue des élus en droit public (Faculté de droit, économie et administration de Metz) ► act. Pierre Tifine



LA SEMAINE DE LA DOCTRINE

ÉTUDE

P. 1958

- 1210 **Internet** - Le *Digital Services Act* : guide d'utilisation de lutte contre les contenus illicites, par Samir Merabet

LA VIE DES IDÉES

P. 1965

- 1211 **Ouvrage** - Regards croisés sur les droits des femmes en France - Enjeux et perspectives d'action (Cycle de webinaires organisé par la CNCDH)

- 1212 **Ouvrage** - L'administration de l'État, par Patrick Gérard (LexisNexis, coll. Manuel, 5^e éd., sept. 2022, 476 p.)

LA SEMAINE DU PRATICIEN

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

P. 1966

- 1213 **Ouvrage** - « L'univers juridique n'est pas gris et terne, (...) il est rempli des couleurs les plus variées », 3 questions à Jacques Larrieu, par Élise Fils
- 1214 **Cour EDH** - Condamnation d'une Femen pour exhibition sexuelle dans une église : la France a violé la Convention EDH (CEDH, 13 oct. 2022, n° 22636/19, B. c/ France)

- 1215 **Justice** - Lancement des émissions de Justice filmée (Min. Justice, actualités, 17 oct. 2022)

INDICES ET TAUX

P. 1968

LA SEMAINE JURIDIQUE

Juris-Classeur Périodique (JCP)
96^e année

Président Directeur Général, Directeur de la publication :

ÉRIC BONNET-MAES

Directrice éditoriale : ANNE-LAURENCE MONÉGER

Directeur scientifique : NICOLAS MOLFESSIS

Comité scientifique : V.-L. BENABOU D. BUREAU, L. CADIEU, M. COLLET, E. DEZEUZE, J. KLEIN, B. MATHIEU, H. MATSOPOULOU, F. PICOD, P. SPINOSI, PH. STOFFEL-MUNCK, F. SUDRE, B. TEYSSIÉ, S. TORCK

Comité d'experts : C. CHAMPALAUNE, W. FEUGÈRE, J.-P. JEAN, D. MUSSON, B. STIRN, L. VALLÉE, E. VASSEUR

Rédactrice en chef : HÉLÈNE BÉRANGER

Rédactrice en chef adjointe : ÉLISE FILS

Éditeur : FLORENCE CREUX-THOMAS

Avec la collaboration de :

CH. BLONDEL-ANGEBAULT, M. GARNIER, M. JOSEPH PARMENTIER, É. MALLET, CL. SIRINELLI, rédacteurs-analystes JurisData, CÉCILE LAZARUS, N. BERNA, coordinatrice ARJ, JOSEPH JEHL, docteur en droit

Mise en page : EVOLUPRINT

Publicité :

CAROLINE SPIRE, responsable clientèle publicité
Caroline.Spire@lexisnexis.fr - 01 45 58 94 69

Correspondance :

LA SEMAINE JURIDIQUE (ÉDITION GÉNÉRALE)
sig@lexisnexis.fr
141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Relations clients :

Tél. : 01 71 72 47 70
relation.client@lexisnexis.fr
www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2022 :

• France (métropole) : 995,48 euros TTC (975,00 euros HT)
• DOM-TOM et pays étrangers : 1 065,00 euros HT

Prix de vente au numéro :

• France (métropole) : 45,95 euros TTC (45 euros HT)
• DOM-TOM et pays étrangers : 45 euros HT

LEXISNEXIS SA

SA au capital de 1.584.800 euros - 552 029 431 RCS Paris
Principal associé : REED ELSEVIER FRANCE SA
Siège social : 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Imprimeur : EVOLUPRINT - SGIT SAS

Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : n° 1126 T 80376

Origine du papier : Allemagne

Taux de fibres recyclées : 6 %

Certification : 100 %

Impact sur l'eau : P_{TOT} = 0,01 kg / tonne



Photos : droits réservés.

Image de couverture : @piranka_E+

 Suivez votre revue sur Twitter : @JCP_G

@ LexisNexis SA 2022

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".

